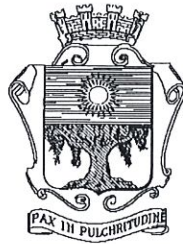


AR PREFECTURE

006-210600110-20180301-07-DE
Reçu le 05/03/2018



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 07 – CIMETIERE MUNICIPAL – CAVEAU N° 76 ANCIEN CIMETIERE -
RETROCESSION A LA COMMUNE D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE

Séance Publique Ordinaire du 1^{er} MARS 2018
A 18 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY,
M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu-Marie PANIZZI,
M. Christian HUGUET, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS,
Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD,
M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane
VALLON, Mme Evelyne BOICHOT, M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE,
Mme Carolle LEBRUN,

PROCURATIONS : Mme Françoise SANCHINI à Mme Joëlle HENON-DECOUARD,
M. André RIOLI à Monsieur le Maire, M. SBIRRAZZUOLI Nicolas à M. Claude
CALIMAR, Mme Sophie REID à Mme Marie-José LASRY, Mme Cécile GARBATINI
à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Flora DOIN à Mme Carolle LEBRUN.

ABSENT EXCUSE : M. Stefan VOISIN,

ABSENT : M. Jean-Elie PUCCI.

QUORUM : 14
PRESENTS : 19
VOTANTS : 25

Secrétaire : Mme Arzu-Marie PANIZZI

Date de convocation de séance : 22 février 2018

AR PREFECTURE

006-210600110-20180301-07-DE
Reçu le 05/03/2018



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2018

VII - CIMETIERE MUNICIPAL – CAVEAU N° 76 ANCIEN CIMETIERE -
RETROCESSION A LA COMMUNE D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE

Madame Marie-José LASRY, Premier Adjoint, s'exprime en ces termes :

«Vu le code général des collectivités territoriales,

Loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

Vu la délibération n°14 du 08 mars 2010 portant adoption du nouveau règlement du cimetière de la ville de Beaulieu-sur-Mer,

Par lettre du 6 décembre 2017, Madame et Monsieur BROSSIER ont fait part de leur souhait de rétrocéder à la commune la concession trentenaire caveau n° 76 à l'ancien cimetière qui a été acquise en avril 2017 lors du décès de Mme HECQ, la mère de Mme BROSSIER.

La rétrocession de ce caveau fait suite aux difficultés d'accès rencontrées par l'époux de la défunte et la famille est d'ores et déjà concessionnaire d'un emplacement plus facilement accessible.

La redevance portant sur la concession trentenaire précitée est de 8.236 € et que cette dernière a été utilisée du 20 avril 2017 au 19 janvier 2018, soit une occupation de 275 jours.

Le montant à rembourser s'élève à la somme 8029,16 euros selon le calcul suivant :

Temps restant à courir :

10950 jours (365 jours x 30 ans) – 275 jours = 10675 jours

Montant du remboursement : $\frac{8236 \times 10675}{10950} = 8029,16$ euros

Je vous propose de répondre favorablement à cette requête et vous invite à :

- APPROUVER la rétrocession à la commune de la concession trentenaire caveau n° 76 à l'ancien cimetière acquise en avril 2017 lors du décès de Mme HECQ, la mère de Mme BROSSIER,
- DIRE que la commune remboursera à Madame et Monsieur BROSSIER la somme de 8029,19 €,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération. »

AR PREFECTURE

006-210600110-20180301-07-DE
Reçu le 05/03/2018



LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- APPROUVE la rétrocession à la commune de la concession trentenaire caveau n° 76 à l'ancien cimetière acquise en avril 2017 lors du décès de Mme HECQ, la mère de Mme BROSSIER,
- DIT que la commune remboursera à Madame et Monsieur BROSSIER la somme de 8029,19 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Roger ROUX

AR PREFECTURE

006-210600110-20180301-07-DE
Reçu le 05/03/2018

